

Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 238563

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : 7998

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (M) Municipale

1. **Commune (*)** : Nyon
2. **Lieu-dit** :
et/ou adresse (*) : Chemin du Lignolet 18
3. **Coordonnées (E / N) (*)** : 2506904 / 1137160 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. **No de parcelles (*)** : 5012
5. **No ECA** : 3284
6. **Note recen. architectural** :

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. **Propriétaire (*)** :

Nom, Prénom :	BALLERO FEDERICO	Raison sociale :
Adresse :	Chemin du Lignolet 18a	Tél. :
NPA / Localité :	1260 NYON	E-mail :

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

8. **Auteur des plans (*)** (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant :	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	CAMBIASO VALENTINA	N° REG :	2021/2335
Profession :	Architecte		
Raison sociale :	CVG ARCHITECTES SARL	E-mail :	office@cvgarchitectes.ch
Adresse :	route de divonne 46	Tél. :	022 361 18 24
NPA / Localité :	1260 NYON	Fax :	

9. **Nature des travaux principale (*)** : (une seule coche possible)

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input checked="" type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

10. **Description de l'ouvrage (*)** :

Extension et rénovation d'une villa jumelle, aménagements paysagers, abattage d'un arbre fruitier

11. **Demande de dérogation** (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichage de m² (cocher aussi la question N° 105)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 15.03 au 13.04.2025

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*):

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 05 Office fédéral des routes (OFROU)
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):

Nom, Prénom :	BALLERO CARRANZA FEDERICO PERON SILVANA PATTISON BRYAN PATTISON S	Raison sociale :
Adresse :	Chemin du Lignolet 18a&b	Tél. :
NPA / Localité :	1260 NYON	E-mail :

21. Direction des travaux (*):

Nom, Prénom :	VALENTINA CAMBIASO	Raison sociale :	CVG ARCHITECTES SÀRL
Adresse :	route de Divonne 46	Tél. :	022 361 18 24
NPA / Localité :	1260 NYON	E-mail :	office@cvgarchitectes.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction ([aide](#)) (*): Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur Construction particulière

31. Type d'ouvrage (*):

- | | |
|------------------------------------|--|
| Approvisionnement en eau / énergie | <input type="checkbox"/> 11 Alimentation en eau
<input type="checkbox"/> 12 Usines d'électricité et réseaux
<input type="checkbox"/> 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
<input type="checkbox"/> 14 Chauffage à distance
<input type="checkbox"/> 19 Autre
<input type="checkbox"/> 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées |
| Elimination des déchets | <input type="checkbox"/> 22 Ordures ménagères
<input type="checkbox"/> 23 Autres déchets |
| Infrastructure routière, parking | <input type="checkbox"/> 31 Routes nationales
<input type="checkbox"/> 32 Routes cantonales
<input type="checkbox"/> 33 Routes communales
<input type="checkbox"/> 34 Route, place de stationnement
<input type="checkbox"/> 35 Parking couvert |
| Autre transport et communication | <input type="checkbox"/> 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
<input type="checkbox"/> 42 Constructions pour les bus et tramway
<input type="checkbox"/> 43 Constructions pour la navigation
<input type="checkbox"/> 44 Constructions pour les transports aériens
<input type="checkbox"/> 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
<input type="checkbox"/> 49 Autres constructions vouées aux transports |

Demande de permis de construire (P) - 238563Education, recherche, santé,
loisirs, culture 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité) 52 Formation supérieure ou recherche 53 Hôpital 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale 55 Autre établissement de santé spécialisé 56 Installation de loisirs et de tourisme 57 Eglise et bâtiment à but religieux 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments 59 Salles omnisports et salles de sport

Autres infrastructures

 61 Aménagement de berges et barrages 62 Constructions pour la défense nationale 69 Autres infrastructures 71 Maison individuelle à un logement, isolée 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

 81 Construction agricole 82 Construction sylvicole 83 Améliorations foncièresIndustrie, artisanat,
commerce, services,
administration 91 Fabrique, usine, atelier 92 Halle, dépôt, silo, citerne 93 Bât. administratif, bureaux 94 Bât. commercial, magasin 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc... 96 Autres hébergements de courte durée 99 Autre construction destinée à des activités économiques**Situation**

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

 5 m 10 m 25 m 50 m 100 m 250 m 500 m 1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA) Dans un plan partiel d'affectation (PPA) Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)

Nom et/ou No de la zone : zone villa

36. Secteur de protection des eaux :

 Au üB (Si zones S, cocher la question N° 115)37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire

(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.

(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :

 Réseau public Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :

 Existante Projetée

Distance [m] :

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères

 Existant Projeté

b) Différenciés

 Existant Projeté

c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, Installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	900	0	0	900
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	900	0	0	900
62. Surface bâtie [m ²] (B)	128	25	0	153
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	256	25	0	281
dont consacrée au logement [m ²]	256	25	0	281
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.17
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65. Cube SIA [m ³]	614	75	0	689
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	1200000			
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	250000	CFC 1 à 5 [CHF]		300000

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)			
Nb total de nouveaux bâtiments		Avec logements	Sans logements
Nb total de bâtiments transformés	1		
Nb total de bâtiments démolis			
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>			

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81. Couverts, garages extérieurs				
82. Places non couvertes	4	0	0	4
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	4	0	0	4
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>				

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux ([aide](#)) (*): Bâtiment transformé
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- Assainissement énergétique Assainissement système de chauffage Transformations / rénovations intérieures
 Changement d'affectation Agrandissement chauffé Agrandissement non chauffé
 Installation solaire thermique Installation solaire photovoltaïque Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (*): 5012
- B3 N° ECA : 3284
En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.
- B4 Rue/lieu (*): Chemin du Lignolet 18
- B5 Dénomination du bâtiment: villas jumelles
- B6 Nombre d'entrées avec adresse: 2

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (*): Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation
Classe: Maisons à deux logements
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²]: 128
- B9 Surface brute utile des planchers [m²]: 256
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²]: 256 Pour les activités [m²]:
- B11 Cube SIA [m³]: 1228
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux): 4
- B13 Nombre total de logements après travaux (*): 2
 Nb 1 pce: Nb 2 pce: Nb 3 pce:
 Nb 4 pce: 2 Nb 5 pce: Nb 6 pce ou plus:
- B14 Bâtiment transformé (*): les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements: Oui

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*):
 Principal: Chaudière standard pour plusieurs bâtiments
 Secondaire:
 Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: 30
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*):
 Pour générateur principal: Gaz
 Pour générateur secondaire:
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
 Principal: Chaudière standard
 Secondaire:
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
 Pour générateur principal: Gaz
 Pour générateur secondaire:
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire): Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA ([lien](#)) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
crépis blanc
Mode de couverture, couleur :
toiture plate lestée de gravier
- Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence
M ME

48. Qh (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
Qhii (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhii
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhii
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique
SRE : Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
474. Halles gonflables EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN 3
463. Installation de ventilation EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9
475. Résidences secondaires EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0,5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
- Précisez l'article :

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*) Oui Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) Oui Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] : Annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Oui Non 43 - DN
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO) - Chutes de pierres et blocs (CPB)
 - Laves torrentielles (LTO) - Effondrements (EFF)
 - Glissements de terrain permanents (GPP) - Avalanches (AVA)
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.**
- 106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. 53
- b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif. 53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu. 53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense). 53 C

Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) 54

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB Annexe
(rapport acoustique nécessaire)
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux

Annexes

115. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)
116. Projet situé à moins de 20 m de :
 la rive d'un lac d'un cours d'eau à ciel ouvert d'un cours d'eau sous voûtage

Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117. Déversement des eaux météoriques
 Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)
118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol
 Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) Ouvrage d'infiltration
119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

Eaux usées

121. Evacuation sans passer par une STEP
122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
123. Raccordement à la fosse à purin 52

Réseaux routier et ferroviaire

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité) 62
125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci
126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale
127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF) Annexe
128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr 43, 51, 64
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 43, 51, 64
151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) 43, 51, 64
152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail 51

Environnement

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) 64
154. Installations de production d'énergie (EIE) 43, 64
 Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon
 Raffinerie de pétrole
 Installation géothermique (plus de 5 MWth)
 Installation thermique (plus de 100 MWth)
 Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux 43
156. Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale 43
157. Grands magasins, centres commerciaux 43
 Surface consacrée à l'alimentation [m²] :
 Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)
 Inférieure à 2000 m²
 De 2000 à 5000 m²
 Supérieure à 5000 m² (EIE)
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²
170. Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau 43

Métaux et machines

158. Métaux et machines 43, 64
 Acieries (EIE) Vieux métaux (EIE)
 Aluminium (EIE) Métaux non ferreux (EIE)

Bois

159. Bois et traitement du bois 43, 64
 Panneaux d'agglomérés (EIE) Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

Annexes**Chimie**

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais 43, 64
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) Stockage de plus de 1000 t (EIE)
 Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE) Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins 43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc 43, 64

Alimentation

163. Produits alimentaires 43
164. Produits agro-alimentaires 43, 64

Autres matériaux

165. Arts graphiques 43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement 43, 64
167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques 43, 64
168. Textiles, habillement, cuir 43, 64
169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) 43, 64
 Cimenteries (EIE) Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m²
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ? Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre
 De 50'000 à 500'000 m³ De plus de 500'000 m³ (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets
204. Installations de traitement des déchets 43
 Inférieur ou égal à 1000 t/an Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration 51

Surveillance des ouvrages de retenue

210. Ouvrages d'accumulation Volume maximum d'accumulation > 100 m³
 Retenue au dessus du terrain naturel
 Volume d'eau permanent m³ :

O. AGRICULTURE, ANIMAUX

Annexes

250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

Sport

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356. Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille
 eau non chauffée 32
 eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m² 32, EN-VD11
 eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m² 32, EN-VD11, Concept énergétique
 eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface 32, EN-VD11, Concept énergétique
357. Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille
 eau non chauffée
 eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m² EN-VD11
 eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m² EN-VD11, Concept énergétique
 eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358. Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes 43, 64
359. Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc... 11, 43, 64
- 359bis Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution 11B, 43
360. Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)
361. Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles
 Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis)
 départ : / arrivée : / Annexe
362. Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes
363. Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur 43
364. Campings, caravanings résidentiels 43
365. Places de jeux

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS**Trafic aérien / Véhicules à moteur**

400. Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome
 Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : [lien](#) Annexe
401. a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) Annexe
401. b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) 43
402. Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) 64
403. Places de lavage pour véhicules. 64
404. Garages professionnels 43, 64
405. Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle 64

Incendie, explosion, pollution

406. Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) 43, 64
 Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)
 Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)
 Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)
408. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux 63
409. Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) 43, 64
410. Entreprises de nettoyage 43, 64
411. Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage) 64

Rayonnement

412. a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Annexe
 Installation nouvelle
 Modification d'installation existante
 b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) EST1 TD7
414. Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)

Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

416. Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux
- Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)
- Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)
- Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)
417. Entreprises avec micro-organismes
418. Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM
- (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)

Annexe

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

Abri de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)

454. Construction d'un abri PCI 46
455. Dispense de construction d'un abri PCI 45

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500. L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) Annexe
- (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)
- L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape
- (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)

G. ANNEXES

90. **a) Plans**
- Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) [X]
- Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) [X]
- Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier [X]
- Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) [X]
- Coups nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé [X]
- Dessins de toutes les façades [X]
- En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.
90. **b) Nombre d'exemplaires des plans**
- (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)
- | | Demandé | | Fourni |
|--|---------|----|--------|
| | M | ME | |
| Nombre d'exemplaires pour la commune : | 2 | 2 | 2 |
| Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : | 0 | 0 | 0 |
| Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire : | 2 | 2 | 2 |
91. **Documents**
- | | Comm. | CAMAC | Fourni |
|---|-------|-------|--------|
| Questionnaire général complet (*)
(demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) | 2 | 0 | [X] |
| Procuration remise au mandataire | | | |
| Etablie par : <input type="checkbox"/> Propriétaire | 2 | 0 | |
| <input type="checkbox"/> Promettant acquéreur | | | |
| <input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage | | | |
| Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) | 2 | 0 | [] |
| Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) | 2 | 0 | [] |
| Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit | 2 | 0 | [] |
| Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) | 2 | 0 | [] |
| Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux | 2 | 0 | [] |
| Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) | 2 | 0 | [] |
| Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) | 2 | 0 | [] |
| Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant | 2 | 0 | [] |
| Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression | 2 | 0 | [] |
| Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) | 2 | 0 | [] |
| Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) | 2 | 0 | [] |
| Concept de gestion des sols | 2 | 0 | [] |
| Plan schématique d'évacuation des eaux claires | 2 | 0 | [] |
| Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit | 2 | 0 | [] |
| 92. Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié | | | |
| Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN | 2 | 0 | [] |
| Préavis du Concordat des téléskis | 2 | 0 | [] |
| Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torrificateurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) | 2 | 0 | [] |
| Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz | 2 | 0 | [] |

BLOC-NOTES

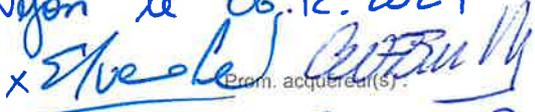
1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Nyon le 06.12.2024

Propriétaire(s) : x  Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

CVG ARCHITECTES sàrl

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	BALLERO	Prénom :	FEDERICO
Raison sociale :		Tél. :	
Adresse (*) :	chemin du lignolet 18a	E-mail :	
N° postal (*) :	1260	Localité (*) :	NYON

Lieu, date et signature (*) : x NYON 06.12.24


Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 15.03.25 au 18.04.2025

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Nicolas Praet

Tél. (*) : 022 366 4913 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

VILLE DE NYON
Service du territoire

1260 NYON

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom : BALLERO FEDERICO RAISON SOCIALE :
Adresse : Chemin du Lignolet 18a
Tél. : E-mail :
NPA : 1260 LOCALITE : NYON

Nom, Prénom : PERO SILVANA RAISON SOCIALE :
Adresse : Chemin du Lignolet 18a
Tél. : E-mail :
NPA : 1260 LOCALITE : NYON

Nom, Prénom : PATTISON ~~BRYAN~~ ANDREW RAISON SOCIALE :
Adresse : Chemin du Lignolet 18b
Tél. :  E-mail :
NPA : 1260 LOCALITE : NYON

Nom, Prénom : PATTISON ~~SUZAN~~ SUSAN RAISON SOCIALE :
Adresse : Chemin du Lignolet 18b
Tél. :  E-mail :
NPA : 1260 LOCALITE : NYON

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom : CAMBIASO VALENTINA RAISON SOCIALE : CVG ARCHITECTES SARL
Adresse : route de divonne 46
Tél. : 022 361 18 24 E-mail : office@cvgarchitectes.ch
NPA : 1260 LOCALITE : NYON

COMMUNE DE NYON

Folio n° 1015

Echelle 1 : 500

Propriété de PPE Ft 5012-3, PATTISON Andrew et Susan
Ft 5012-4, BALLERO CARRANZA Carlos Federico et PERON Silvana Paola

Parcelle n° 5012

Désignation cadastrale :	Habitation n° 3283	64 m ²
	Habitation n° 3284	64 m ²
	Place-jardin	772 m ²
		<u>900 m²</u>

Coordonnées C.N.S. 1261 E : 2'506'900 N : 1'137'160

Altitude moyenne : 391 m

Secteur de protection des eaux : "üB"

Zone de villas

Note du recensement architectural : néant

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

PLAN DE SITUATION

En faveur du Ft 5012-4, BALLERO CARRANZA Carlos Federico et PERON Silvana Paola

Géodonnée © Etat de Vaud
Nyon, le 7 janvier 2025

E. BOVARD, Ingénieur géomètre breveté



E. Bovard

Les propriétaires :

Silvana Paola
Carlos Carranza

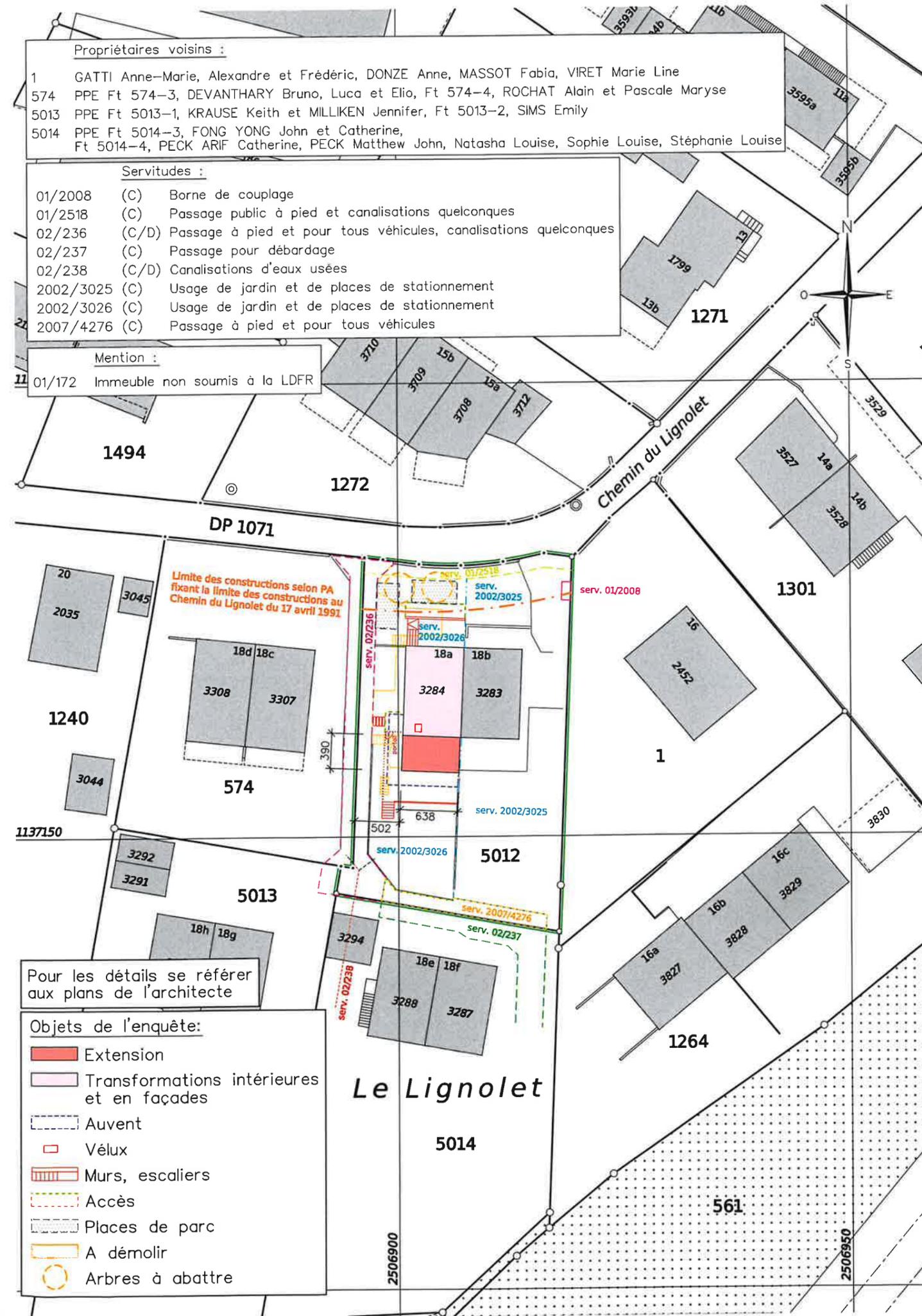
COMMUNE DE NYON

Dossier N° 7998

Plans déposés à l'enquête publique
du 15 mars au 13 avr. 2025

Visa Service SDT : *ve*

Sceaux municipaux :



RPN 100
Extension et rénovation d'une villa jumelle
Chemin du Lignolet 18a - 1250 Nyon
Parcelle n° 5012

Autorisation de construire
Plans - Coupes - Elevations
1:100
Format A0
06.12.2024

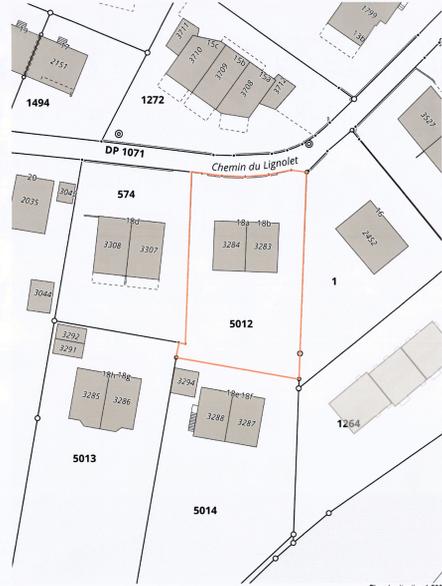
niv. foi rez: ±0.00 = Alt. mer 391.00m

Propriétaires villa A
x Elvira Le
Propriétaires villa B
x Albertin
Architecte
CVG ARCHITECTES sàrl
x Susann Pathon

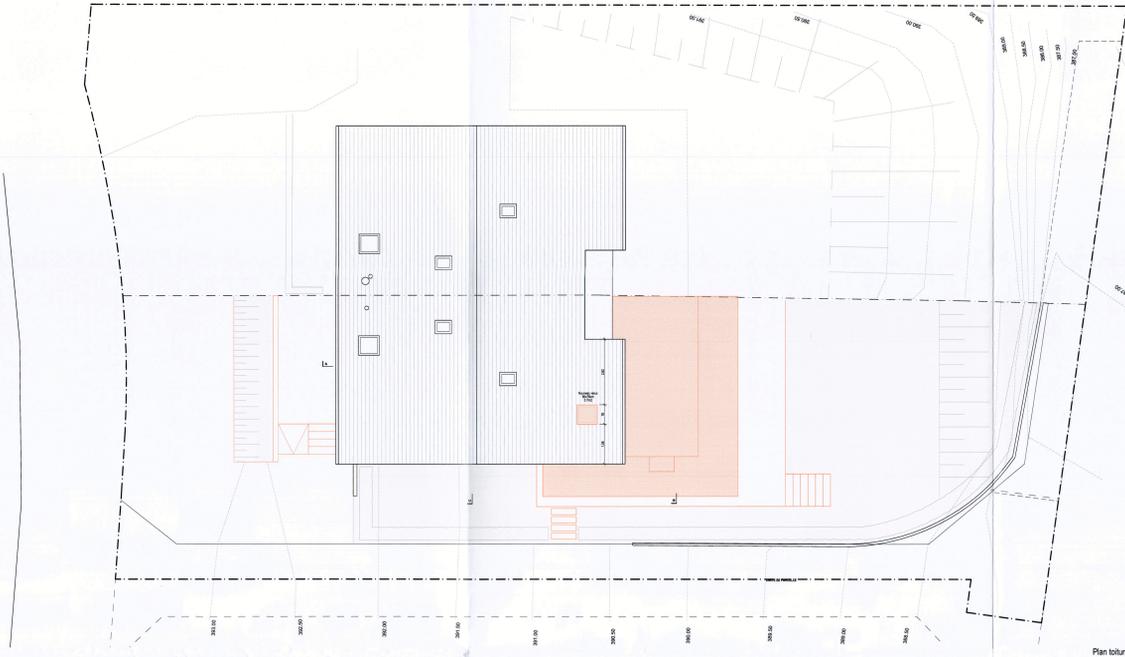
■ existant
■ construction
■ démolition

0 1 2 5 m

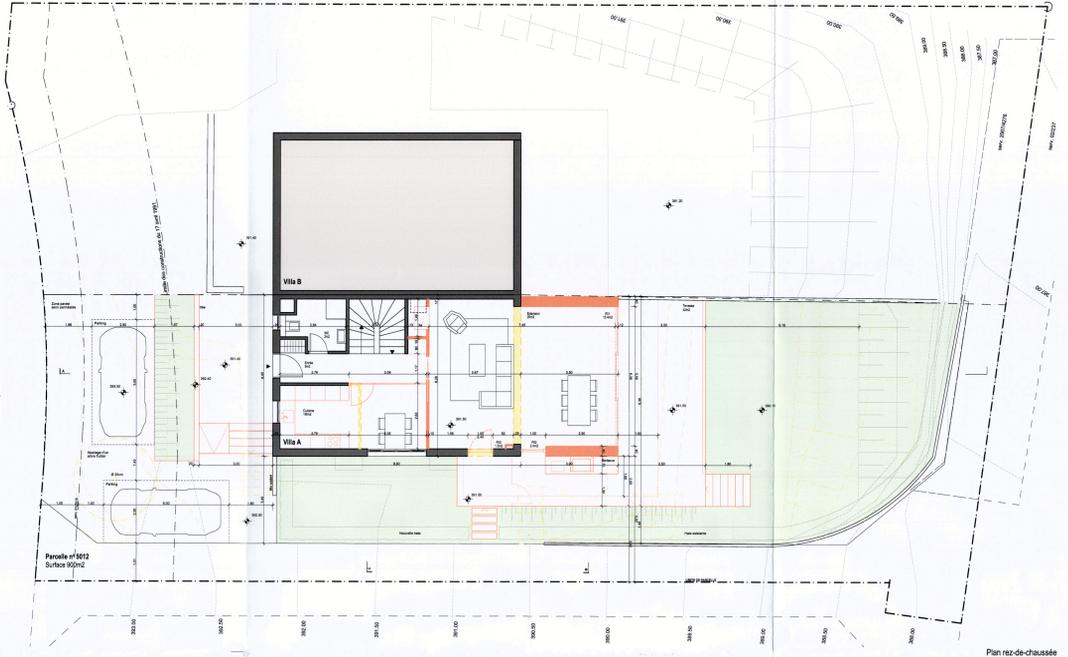
CVG ARCHITECTES sàrl | Route de Divoine 46 | 1250 Nyon | office@cvgarchitectes.ch | 022 361 19 24



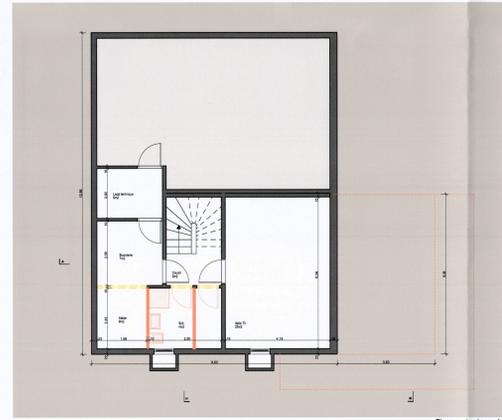
COMMUNE DE NYON
Dossier N° 7998
Plans déposés à l'enquête publique
du 15 mars au 13 avr. 2025
Visa Service SDT



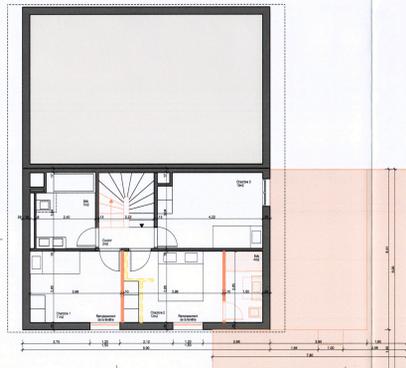
Plan toiture



Plan rez-de-chaussée



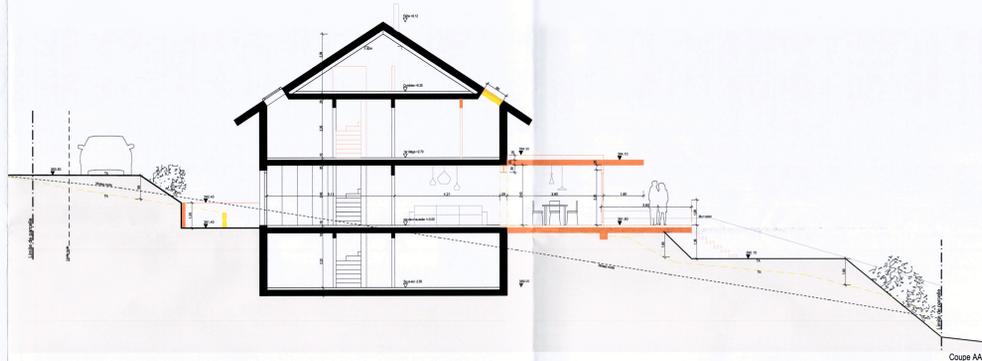
Plan rez-de-chaussée



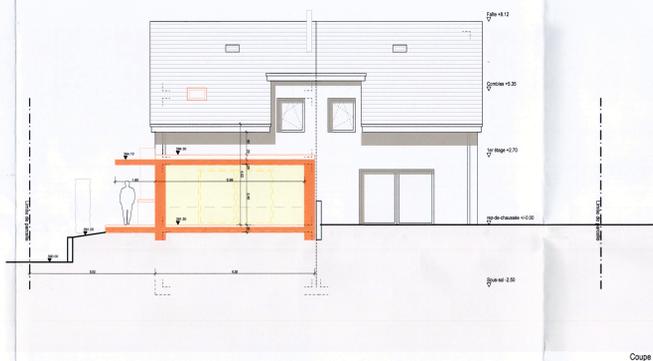
Plan 1er étage



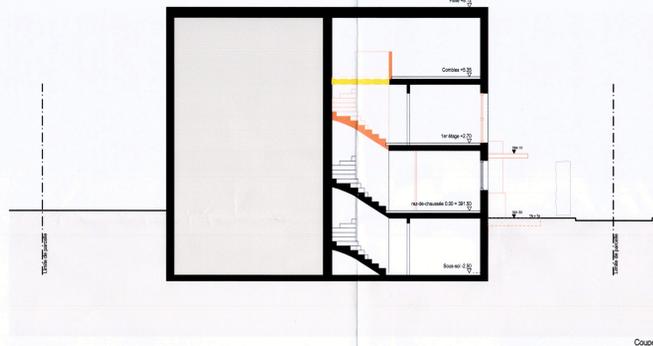
Plan comble



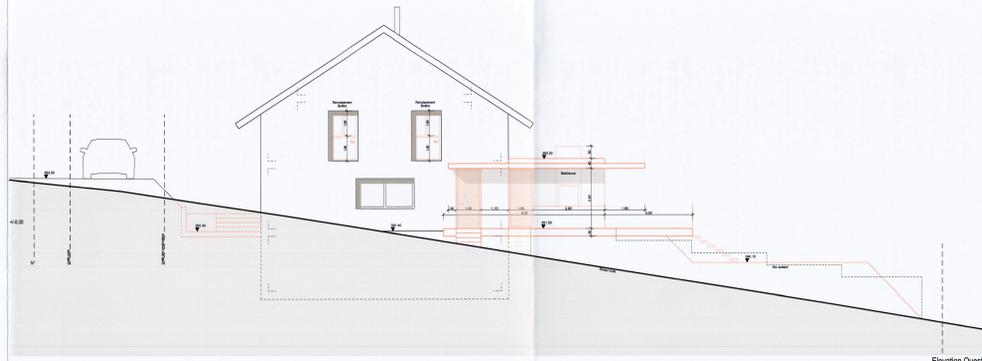
Coupe AA



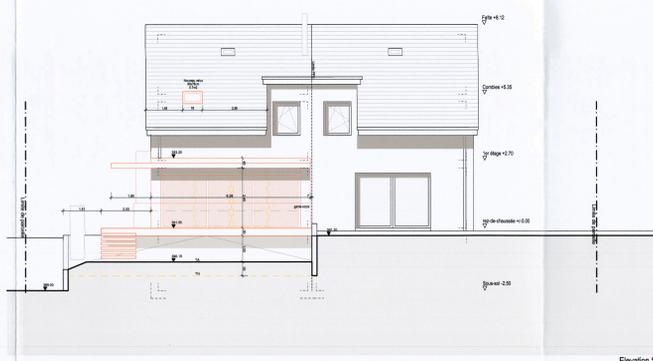
Coupe BB



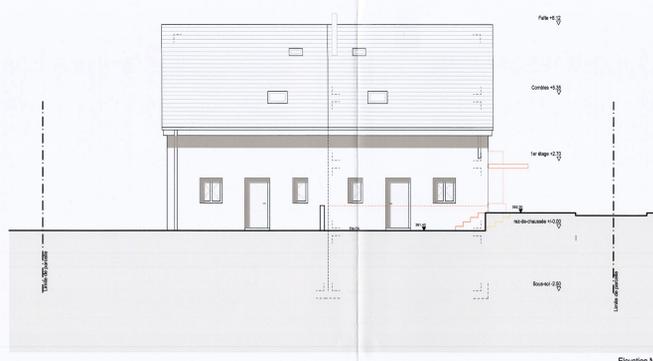
Coupe CC



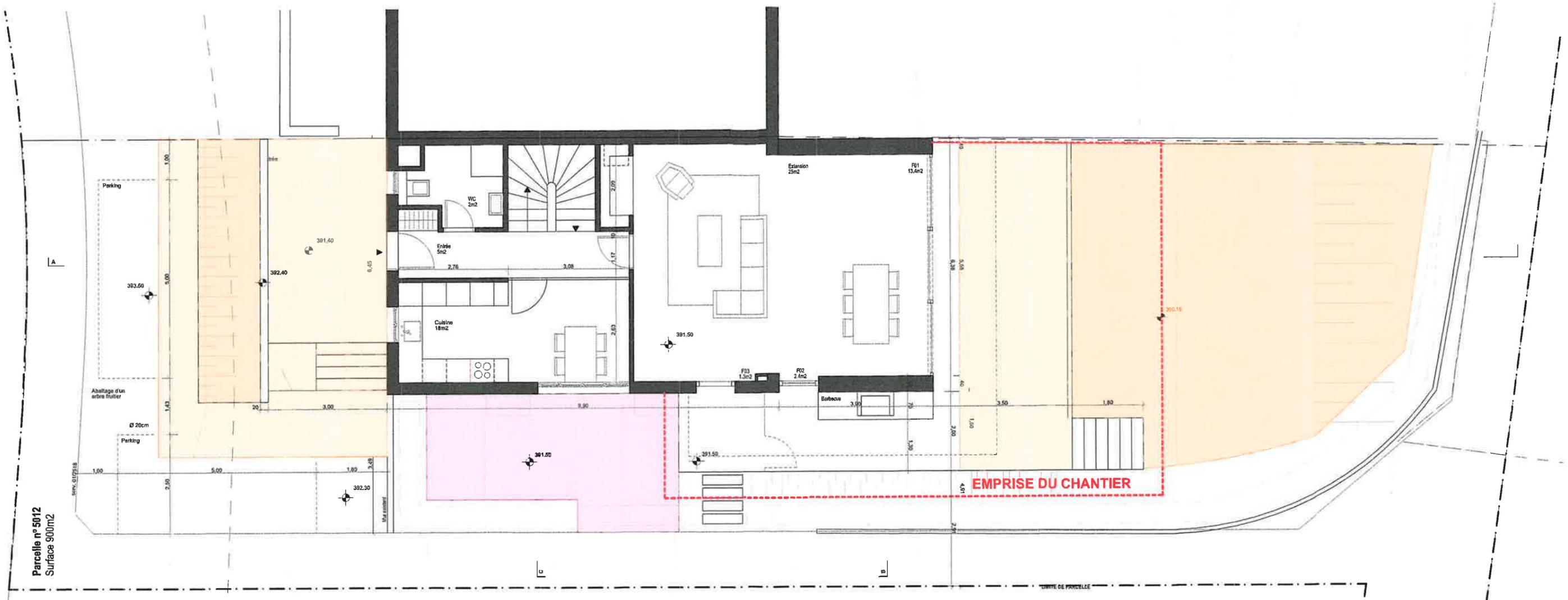
Elevation Ouest



Elevation Sud



Elevation Nord



Parcelle n° 5012
Surface 900m2

EMPRISE DU CHANTIER

x Steve Le / Architecte
& Susau Pottier ASPA

Coma 2024
CVG ARCHITECTES



affaire	RPN	phase	autorisation	n° plan	RPN 103
date	06.12.2024	échelle	1:100	format	A3

- Terrassement et aménagements paysagers
- Installation de chantier et zone de stockage



SERVICE DU TERRITOIRE

L'ensemble du dossier d'enquête est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

- **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- **Le vendredi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.